

Arrêté n° 24/0001

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de l'Agence Roubaix, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Emeline DELHAYE, Directrice de l'Agence Roubaix à compter du 08 janvier 2024, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, au profit de Monsieur Benoit SEIGNEUR, Responsable Technique de l'Agence Roubaix.

ARRETE

Article 1^{er} : - Délégation de signature est donnée à Madame Emeline DELHAYE, Directrice de l'Agence Roubaix à compter du 08 janvier 2024, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour l'Agence Roubaix comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de l'agence : visa conjoint avec la Direction Générale Adjointe Proximité.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de l'Agence Roubaix dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Proximité ou à la Direction Générale.

⇒ Signature des avenants des baux des logements, des avenants des baux relatifs aux stationnements et aux parkings et de tous les actes afférant à la relation locataire/bailleur pour des logements ou autres unités gérées situés dans le ressort de l'Agence Roubaix.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, et des prestataires qui relèvent du ressort de l'Agence Roubaix.

⇒ Dépôt de plainte au nom de LMH, avec constitution de partie civile le cas échéant, auprès des autorités compétentes pour les actes de vandalisme ou autres commis à l'encontre du patrimoine de l'Agence Roubaix ainsi que pour les agressions réalisées sur le personnel pour lequel elle exerce une autorité hiérarchique.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emeline DELHAYE, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Monsieur Benoit SEIGNEUR, Responsable Technique de l'agence Roubaix.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 08 janvier 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER

La Directrice de l'Agence Roubaix
Emeline DELHAYE



Le Responsable Technique de l'Agence Roubaix
Benoit SEIGNEUR



Commandes exploitation propreté :

ACTES	DELEGATAIRE	REMPLOCANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REMPLOCANT SUBSDELEGATAIRE
Commandes Propreté inférieure à 300€ TTC	DA (visa et réception avec subdélégation) Roubaix : Emeline DELHAYE		Gestionnaire de propreté (visa et réception) Pour ROUBAIX : Benjamin POULON	Autre gestionnaire de propreté ou AGA Pour ROUBAIX : Mahana MILLER
Commandes Propreté entre 300€ et 3 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + Cadre propreté (visa) Pour ROUBAIX : Houcine MESSAOUDI	DA Roubaix : Emeline DELHAYE ou RTA-ROUBAIX : Benoit SEIGNEUR	Gestionnaire de propreté (réception) Pour ROUBAIX : Benjamin POULON	Autre gestionnaire de propreté ou AGA Pour ROUBAIX : Mahana MILLER
Commandes Propreté entre 3 000€ et 30 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + Cadre Propreté (visa 1) Pour ROUBAIX : Houcine MESSAOUDI DA (visa 2) Roubaix : Emeline DELHAYE	RTA (visa 1) - ROUBAIX : Benoit SEIGNEUR DGA Proximité (visa 2) Marion MESTDAG	Gestionnaire de propreté (réception) Pour ROUBAIX : Benjamin POULON	Autre gestionnaire de propreté ou AGA Pour ROUBAIX : Mahana MILLER
Commandes Propreté supérieures à 30 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + Cadre Propreté (visa 1) - Pour ROUBAIX : Houcine MESSAOUDI DA (visa 2) Roubaix : Emeline DELHAYE - DGA Prox (visa 3) Marion MESTDAG	RTA (visa 1) ROUBAIX : Benoit SEIGNEUR DGA Proximité (visa 2) Marion MESTDAG DG (visa 3)	Gestionnaire de propreté (réception) Pour ROUBAIX : Benjamin POULON	Autre gestionnaire de propreté ou AGA Pour ROUBAIX : Mahana MILLER

Commandes investissement :Noms et prénoms des GTS et AGA ci-dessous

ACTES	DELEGATAIRE	REMPLOCANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REMPLOCANT SUBSDELEGATAIRE
Commandes Investissement inférieures à 300€ TTC	DA (visa et réception avec subdélégation)		GTS (visa et réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes Investissement entre 300€ et 3 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + RTA (visa) ROUBAIX : Benoit SEIGNEUR	DA ou DGA Proximité si absence des deux	GTS (réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes Investissement entre 3 000€ et 30 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + RTA (visa 1) DA (Visa 2)	DA ou DGA Proximité si absence des deux (visa 1) + DGA proximité (visa 2)	GTS (réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes supérieures à 30 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + RTA (visa 1) DA (Visa 2) DGA Proximité (visa3)	DA ou DGA Proximité si absence des deux (visa 1) + DGA proximité (visa 2) + DG (visa 3)	GTS (réception)	Autre GTS ou AGA

Commandes fonctionnement :

ACTES	DELEGATAIRE	REPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE
Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur d'Agence (avec subdélégation pour visa et réception)		AGA - ROUBAIX Mahana MILLER	Assistante DGA Proximité Isabelle DECOTTIGNIES
Commandes entre 300€ et 30 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + DA (visa)	RTA et DGA Proximité en cas d'absence des deux	AGA - ROUBAIX Mahana MILLER - T	Assistante DGAProximité Isabelle DECOTTIGNIES
Commandes supérieures à 30 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + DA (visa 1) DGA Proximité (visa 2)	RTA et DGA Proximité en cas d'absence des deux + DG (visa 2)	AGA - ROUBAIX Mahana MILLER -	Assistante DGA Proximité Isabelle DECOTTIGNIES

Commandes exploitation technique :

ACTES	DELEGATAIRE	REPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLACANT SUDELEGATAIRE
Commandes Exploitation Technique inférieures à 300€ TTC	Directeur d'Agence (avec subdélégation pour visa et réception)		GTS (visa et réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes Exploitation Technique entre 300€ et 3 000€ TTC	Directeur d'Agence avec subdélégation pour réception + RTA (visa) ROUBAIX : Benoit SEIGNEUR	DA ou DGA Proximité si absence des deux	GTS (saisie et réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes Exploitation Technique entre 3 000€ et 30 000€ TTC	Directeur d'Agence (avec subdélégation pour réception + RTA (visa 1) + DA (visa 2)	DA (visa1) + DGA Proximité (visa 2)	GTS (saisie et réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes Exploitation Technique supérieures à 30 000€ TTC	Directeur d'Agence (avec subdélégation pour réception) + RTA (visa 1) + DA (visa 2) + DGA Proximité (visa 3)	DA (visa1) + DGA Proximité (visa 2) + DG (visa 3)	GTS (saisie et réception)	Autre GTS ou AGA

Noms et prénoms des AGA et GTS :**AGA**

Mahana MILLER

GTS

Sambou COULIBALY

Cyril VERDONCKT

Jordan DESCHEPPER

Benjamin TOLLENAERE

Catherine DENIS

Cécile JURIEWCZ

Maxime DELCROIX

Noham ZEBBAR

David WAGNON

Zaccari CHIBANE

Sébastien FERY

Tanguy ALEDJI

Arrêté n° 24/0002

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément pour le Service Communication et les missions spécifiques de la Direction Générale, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Capucine SEGARD-BARRUEL, chargée de mission à la Direction Générale et Responsable Communication par intérim.

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Capucine SEGARD-BARRUEL, chargée de mission à la Direction Générale et Responsable Communication par intérim, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour le Service Communication comme repris dans le tableau joint au présent arrêté.

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs du Service Communication.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel du Service Communication dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, des prestataires qui relèvent de la Chargée de Mission de la Direction Générale, et Responsable Communication par intérim.

Article 2 : La délégation de signature et l'autorisation de subdélégation de signature s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 08 janvier 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER

La Chargée de Mission de la Direction Générale,
Responsable Communication par intérim
Capucine SEGARD-BARRUEL



DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLACANT SUBDELEGATAIRE
Direction Générale Service Communication	Commandes Fonctionnement Direction inférieures à 300€ TTC	Capucine SEGARD- BARRUEL Chargée de mission Direction Générale et Responsable Communication par intérim avec subdélégation pour visa et réception		Chargés de communication Emilie HERBAUT Aymeline VAIRA Clémence TESSON visa et réception	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Direction supérieures à 300€ TTC	Capucine SEGARD- BARRUEL Chargée de mission Direction Générale et Responsable Communication par intérim avec subdélégation pour visa et réception + visa 2	Directeur Général Maxime BITTER visa 2	Chargés de communication Emilie HERBAUT Aymeline VAIRA Clémence TESSON visa et réception	Se remplacent entre eux

Arrêté n° 24/0003

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément du secrétariat de la Direction Générale, il y a lieu de prévoir une délégation pour les commandes de fonctionnement au profit de Madame Juliette BUSIGNIES, Assistante de la Direction Générale.

ARRETE

Article 1 : - Délégation est donnée à Madame Juliette BUSIGNIES, Assistante de la Direction Générale, à effet de gérer les Commandes de fonctionnement de la Direction Générale selon le process achats de LMH, et pour la Direction Générale comme repris dans le tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : La délégation de signature et l'autorisation de subdélégation de signature s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 08 janvier 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER

L'assistante de la Direction Générale
Juliette BUSIGNIES



Cette décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux près le juge compétent en application des articles R. 421-1 et s. du Code de Justice administrative. Un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux sus énoncé qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la réponse qui lui a été réservée. Au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'autorité signataire de la décision vaut rejet implicite du recours gracieux.

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLACANT SUBDELEGATAIRE
Direction Générale	Commandes Fonctionnement Direction inférieures à 300€ TTC	Assistante Juliette BUSIGNIES sur délégation du Directeur Général pour visa et réception	Assistants DGART Frédéric MAUVILAIN - Fabienne GUILLUY		
	Commandes Fonctionnement Direction supérieures à 300€ TTC	Assistante Juliette BUSIGNIES sur délégation du Directeur Général pour visa et réception	Assistants DGART Frédéric MAUVILAIN - Fabienne GUILLUY visa 1 et réception - Directeur Général Maxime BITTER visa 2		

Arrêté n° 24/0004

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de l'Agence DEULE et LYS, qui regroupe l'antenne des Bords de Lys et l'Antenne des Weppes, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Séverine VALLE, Directrice de l'Agence DEULE et LYS, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, au profit de Monsieur Eric DELATTRE, Responsable Technique d'Agence et Cadre Propreté de l'Agence DEULE et LYS.

Annule et remplace l'arrêté 23/0032

ARRETE

Article 1^{er} : - Délégation de signature est donnée à Madame Séverine VALLE, Directrice de l'Agence DEULE et LYS, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour l'Agence DEULE et LYS comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de l'Agence DEULE et LYS : visa conjoint avec la Direction Générale Adjointe Proximité.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de l'Agence DEULE et LYS dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Proximité ou à la Direction Générale.

⇒ Signature des avenants des baux relatifs aux logements, aux stationnements et aux parkings et de tous les actes afférant à la relation locataire/bailleur pour des logements ou autres unités gérées situés dans le ressort de l'Agence DEULE et LYS.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, et des prestataires qui relèvent du ressort de l'Agence DEULE et LYS.

⇒ Dépôt de plainte au nom de LMH, avec constitution de partie civile le cas échéant, auprès des autorités compétentes pour les actes de vandalisme ou autres commis à l'encontre du patrimoine de l'Agence DEULE et LYS ainsi que pour les agressions réalisées sur le personnel pour lequel elle exerce une autorité hiérarchique.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Séverine VALLE la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Monsieur Eric DELATTRE, Responsable Technique d'Agence et Cadre Propreté de l'Agence DEULE et LYS.

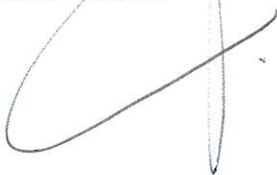
Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 10 janvier 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER


La Directrice de l'Agence DEULE et LYS
Séverine VALLE



Le Responsable Technique d'Agence et Cadre Propreté
Eric DELATTRE



PROCESS ACHATS DE LMH
AGENCE DEULE ET LYS

Envoyé en préfecture le 01/02/2024
Reçu en préfecture le 01/02/2024
Publié le 
ID : 059-413782509-20240110-240004-AI

10 janvier 2024

Commandes exploitation propreté :

ACTES	DELEGATAIRE	REPLACANT DELEGATAIRE
Commandes Propreté <3 000€ TTC	Expert Propreté WEPPE : - BDLYS : Marvin VERDONCK-GHISLAIN	WEPPE : Laëtitia LEFEBVRE - BDLYS : Christine ALLAM
Commandes Propreté entre 3 000€ et 30 000€ TTC	Cadre Propreté (saisie et réception) + DA (visa) Séverine VALLE	Pour le cadre propreté : AGA WEPPE : Laëtitia LEFEBVRE - BDLYS : Christine ALLAM Pour le DA : RTA , en cas d'absence DA + RTA : DGA Proximité
Commandes Propreté supérieures à 30 000€ TTC	Cadre Propreté (saisie et réception) + DA (visa 1) Séverine VALLE + DGA Proximité (visa 2) Marion MESTDAG	Pour le cadre propreté (saisie et réception) : AGA WEPPE : Laëtitia LEFEBVRE - BDLYS : Christine ALLAM Pour le DA (visa 1): RTA , en cas d'absence DA + RTA : DGA Proximité (visa 1 +2)

Commandes investissement :

Noms et prénoms des GTS et AGA ci-dessous

ACTES	DELEGATAIRE	REPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLACANT SUBSDELEGATAIRE
Commandes Investissement inférieures à 300€ TTC	DA (visa et réception avec subdélégation)		GTS (visa et réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes Investissement entre 300€ et 3 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + RTA (visa)	DA ou DGA Proximité si absence des deux	GTS (réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes Investissement entre 3 000€ et 30 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + RTA (visa 1) DA (Visa 2)	DA ou DGA Proximité si absence des deux (visa 1) + DGA proximité (visa 2)	GTS (réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes supérieures à 30 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + RTA (visa 1) DA (Visa 2) DGA Prox (visa3)	DA ou DGA Proximité si absence des deux (visa 1) + DGA proximité (visa 2) + DG (visa 3)	GTS (réception)	Autre GTS ou AGA

Commandes fonctionnement :

ACTES	DELEGATAIRE	REPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	SUBSDELEGATAIRE
Commandes Fonctionnement inférieures à 300€TTC	Directeur d'Agence (avec subdélégation pour visa et réception)		WEPPE Laetitia LEFEBVRE BDLYS Christine ALLAM	Assistante DGA Proximité Isabelle DECOTTIGNIES
Commandes entre 300€ et 30 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + DA (visa)	RTA et DGA Proximité en cas d'absence des deux	WEPPE Laetitia LEFEBVRE BDLYS Christine ALLAM	Assistante DGA Proximité Isabelle DECOTTIGNIES
Commandes supérieures à 30 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + DA (visa 1) DGA Proximité (visa 2)	RTA et DGA Proximité en cas d'absence des deux + DG (visa 2)	WEPPE Laetitia LEFEBVRE BDLYS Christine ALLAM	Assistante DGA Proximité Isabelle DECOTTIGNIES

Commandes exploitation technique :

ACTES	DELEGATAIRE	REPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLACANT SUBSDELEGATAIRE
Commandes Exploitation Technique inférieures à 300€ TTC	Directeur d'Agence (avec subdélégation pour visa et réception)		GTS (visa et réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes Exploitation Technique entre 300€ et 3 000€ TTC	Directeur d'Agence avec subdélégation pour réception + RTA (visa)	DA ou DGA Proximité si absence des deux	GTS (saisie et réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes Exploitation Technique entre 3 000€ et 30 000€ TTC	Directeur d'Agence (avec subdélégation pour réception + RTA (visa 1) + DA (visa 2)	DA (visa1) + DGA Proximité (visa 2)	GTS (saisie et réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes Exploitation Technique supérieures à 30 000€ TTC	Directeur d'Agence (avec subdélégation pour réception) + RTA (visa 1) + DA (visa 2) + DGA Proximité (visa 3)	DA (visa1) + DGA Proximité (visa 2) + DG (visa 3)	GTS (saisie et réception)	Autre GTS ou AGA

Noms et prénoms des AGA et GTS :AGA

Christine ALLAM
Laetitia LEFEBVRE

GTS

Christian BRIGE
Yannick DESSAINT
Gérald TRAMCOURT
Hugo LESIGNE
Khirredine ZERDE

Arrêté n° 24/0005

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction de l'agence LMH ACCESS, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Claudine BAERT, Directrice de l'agence LMH ACCESS.

Annule et remplace l'arrêté 23/0004

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Claudine BAERT, Directrice de l'agence LMH ACCESS, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

- ⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour l'agence LMH ACCESS comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.
- ⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de la Direction de l'agence LMH ACCESS : visa conjoint avec la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation.
- ⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Direction de l'agence LMH ACCESS dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.
- ⇒ Signature des courriers et actes de gestion de produits et d'équipements spécifiques (Foyers, Résidences sociales, Résidences universitaires etc...), panneaux publicitaires, antennes relais et de tout acte afférant à leur reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration.
- ⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures amiables et judiciaires de recouvrement des impayés des baux spécifiques, institutionnels et des redevances.

⇒ Signature des baux commerciaux et professionnels, de leurs avenants, reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration.

⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures amiables et judiciaires de recouvrement des impayés des baux commerciaux et professionnels.

⇒ Signature des Attestations de Domiciliation d'Entreprise.

⇒ Signature de tout courrier et document relatifs à la commercialisation de parkings, des baux des parkings et de leurs avenants, et de tout acte afférant à leur reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration.

⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures amiables et judiciaires de recouvrement des impayés des baux des parkings.

⇒ Signature de tout courrier et document relatifs à la mise en vente de logements, cellules commerciales et professionnelles, parkings ou bâtiment propriété de LMH.

⇒ Signature des promesses de vente ou compromis de vente et des actes de vente de logements, cellules commerciales et parkings, dont le prix de vente est inférieur ou égal à 200 000€.

⇒ Signature de tout courrier, document, acte et contrat afférant à la mise en place, la mise en œuvre et la gestion des copropriétés ou associations syndicales libres en qualité de syndic, de syndicaire ou de copropriétaire.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, des prestataires qui relèvent du ressort de la Direction de l'agence LMH ACCESS.

⇒ Dépôt de plainte au nom de LMH, avec constitution de partie civile le cas échéant, auprès des autorités compétentes pour les actes de vandalisme ou autres commis à l'encontre du patrimoine sur lequel intervient la Direction de l'agence LMH ACCESS ainsi que pour les agressions réalisées sur le personnel pour lequel elle exerce une autorité hiérarchique.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 29 janvier 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER

La Directrice de l'agence LMH ACCESS
Claudine BAERT

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
LIMH ACCESS	<p>Commandes</p> <p>Fonctionnement/Exploitation/ Investissement Commerces et Stationnements - Produits Spécifiques inférieures - Associations à 300€ TTC</p>	<p>Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception)</p>		<p>Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laïd ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)</p>	<p>Se remplacent entre eux</p>
	<p>Commandes</p> <p>Fonctionnement/Exploitation/ Investissement Commerces et Stationnements - Produits Spécifiques - Associations entre 300€ et 3 000€ HT</p>	<p>Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Manager Commercial et Produits Spécifiques Nabila MEZZACHI (visa 2)</p>	<p>Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2)</p>	<p>Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laïd ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)</p>	<p>Se remplacent entre eux</p>
	<p>Commandes</p> <p>Fonctionnement/Exploitation/ Investissement Commerces et Stationnements - Produits Spécifiques - Associations entre 3 000€ et 30 000€ HT</p>	<p>Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Manager Commercial et Produits Spécifiques Nabila MEZZACHI (visa 2) + Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 3)</p>	<p>Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)</p>	<p>Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laïd ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)</p>	<p>Se remplacent entre eux</p>
	<p>Commandes</p> <p>Fonctionnement/Exploitation/ Investissement Commerces et Stationnements - Produits Spécifiques - Associations supérieures à 30 000€ HT</p>	<p>Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Manager Commercial et Produits Spécifiques Nabila MEZZACHI (visa 2) + Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)</p>	<p>Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)</p>	<p>Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laïd ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)</p>	<p>Se remplacent entre eux</p>

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
LMH ACCESS	Commandes Fonctionnement/ Exploitation Ventes inférieures à 300€ TTC	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2)	Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laïd ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/ Exploitation Ventes entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Vente et accession Marion DUAULT (visa 2)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2)	Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laïd ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/ Exploitation Ventes entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Vente et accession Marion DUAULT (visa 2) + Directrice LMH ACCESS Claudine BAERT (visa 3)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laïd ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/ Exploitation Ventes supérieures à 30 000€ HT	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Vente et accession Marion DUAULT (visa 2) + Directrice LMH ACCESS Claudine BAERT (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laïd ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux